

Syndicat des salariés de fabrication de produits de plastique de la région de Saint-Jean (CSD) EN SE SERRANT LES COUDES, EN ÉTANT SOLIDAIRES, ON RÉUSSIT À FAIRE VALOIR NOS REVENDICATIONS

Par JACQUS DÉSY

Au cours de l'automne 2008, les membres du Syndicat des salariés de fabrication de produits de plastique de la région de Saint-Jean (CSD) ont vécu un conflit d'une durée totale de 23 jours. Après une journée de grève le 19 septembre, l'employeur, Hanet Plastiques, décrétait le lock-out.

Dès le 23 septembre, l'employeur déposait une offre globale, laquelle a été rejetée à 89 % en assemblée générale. Les quelque 40 membres du syndicat, en toute solidarité, ont continué leur combat. Une nouvelle offre a été soumise deux semaines plus tard et s'est conclue par une entente de principe, acceptée cette fois à l'unanimité.

« Ça fait 30 ans que l'usine existe, mais nous ne sommes syndiqués que depuis le 30 novembre 2007. Avec l'arrivée du nouveau propriétaire les relations se sont détériorées. Des revendications, on en avait à la pelle : mauvaises conditions de travail, injustices, décisions arbitraires, possibilité d'une baisse de salaire et des journées de congé, manque d'intérêt de la part des cadres pour négocier, etc. Il fallait qu'il se passe quelque chose. Ce qui est



merveilleux, c'est de voir qu'en serrant les coudes, qu'en étant solidaires, on réussit à faire valoir nos revendications », a relaté Florian Coulombe, président du syndicat.

Cette négociation a tourné autour de plusieurs points qui agaçaient hautement les salariés. Par exemple, en ce qui concerne les employés d'agence; avant le conflit, il y avait plus de 25 % des salariés qui provenaient d'une agence, la nouvelle entente limite leur utilisation à des cas bien particuliers. « Avec le comité de négociation, nous avons passé au peigne fin tous les irritants, que ce soit les avis de mise à pied, la part payée par l'employeur pour les assurances collectives, les périodes de chaleur estivale et nous avons réussi à obtenir des gains substantiels. À titre d'exemples, aujourd'hui,

les effectifs de salariés pour chaque quart de travail en opération ont été définis, un salarié qui donne une formation à un autre salarié reçoit une prime de 1 \$ l'heure, les primes de soir et de nuit ont été majorées. C'est la force



du regroupement qui a permis une telle entente. Quand l'employeur ne sent pas d'unité dans le groupe, habituellement, la tâche est beaucoup plus facile pour lui. Bravo à toute l'équipe, bravo au syndicat et à ses membres », a raconté Marcel Bilo-deau, permanent syndical à la négociation pour la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD).

L'aspect monétaire n'a pas été oublié dans les négociations de la nouvelle convention collective de travail qui se terminera le 1^{er} mai 2010. Les augmentations accordées à la signature de la convention collective s'échelonnent de 4,5 à 26 % pour la première année, selon la fonction. Puis, une hausse de

3 % est ajoutée à toutes les fonctions, pour les six mois suivants.

Denis Giguère, permanent syndical au soutien et à la syndicalisation à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et directeur du conflit, a tenu à souligner l'excellente attitude du groupe de salariés tout au long du lock-out. « Leur tour de force, c'est d'avoir toujours été très positifs dans ce conflit. Quand l'information est bien transmise, quand tout le monde pousse dans la même direction, quand les salariés sont convaincus que leurs revendications sont pertinentes, ça ne peut donner que de bons résultats. Et le groupe en ressort grandi. »

•••